

Fourniture d'un ensemble Scie à Débit automatique et accessoires

Métiers de la Chaudronnerie

Cahier des Clauses Particulières

1. Intégration

Notre établissement dispense des formations professionnelles et technologiques tertiaires et industrielles diplômantes.

Nous proposons des formations aux diplômes suivants :

- Certificat d'Aptitudes Professionnelles **Metallier** (CAP M)
- Bac Professionnel **Technicien en Chaudronnerie Industrielle** (TCI)
- BTS **Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle** (CRCI)
- La classe de 2de Famille de Métiers qui alimente la formation au BCP TCI est celle de la **Réalisation des Ensembles Mécaniques Industriels** (2 REMI)

- Ainsi que le Baccalauréat Technologique STI2D et la spécialité Sciences de l'Ingénieur du Baccalauréat Général

Un nouveau bâtiment est utilisé à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025 à destination des formations du Bac Professionnel TCI et du BTS CRCI.

Nous souhaitons acquérir une nouvelle Scie à Débit pour correspondre aux équipements du secteur industriel, moderniser le système de débit.

C'est pourquoi nous souhaitons équiper le nouveau plateau technique d'une Scie à Débit **automatisée** et ses accessoires.

2. Caractéristiques attendues

Les caractéristiques **minimales** (sauf indication contraire en gras) attendues sont les suivantes :

Largeur de coupe	300	mm
Hauteur de coupe	250	mm
Vitesse de coupe mini	20	m/min
Vitesse de coupe maxi	100	m/min
Puissance du moteur de coupe	1 250	W
Puissance électrique d'alimentation	3 000	W maxi
Nettoyage de la lame en cours de fonctionnement	oui	oui/non
Longueur convoyeur entrée	4 000	mm
Longueur convoyeur sortie	2 100	mm
Encombrement longueur machine seule	2 500	mm maxi
Encombrement largeur machine seule	3 000	mm maxi
Encombrement hauteur machine seule	2 200	mm maxi
Hauteur du plan de travail	920 ±30	mm

Masse	1 500	kg maxi
Longueur d'avance	de 10 à 500	mm

Le plateau technique ne dispose pas de système de débit répondant aux besoins des référentiels de formation. Ce système devra respecter les normes de sécurité en vigueur et garantir une utilisation des utilisateurs de notre Établissement Public Local d'Enseignement dans le cadre des activités pédagogiques et des projets développés en chaudronnerie.

Ce nouvel équipement devra être **entièrement** automatisé et programmable pour faciliter les débits.

Une utilisation manuelle devra rester possible.

Nous souhaitons disposer d'un système hydraulique pour la gestion du cycle de coupe automatique et pour le pilotage de la vitesse d'avance de l'unité de coupe.

La programmation de la Commande Numérique devra être accessible. Par exemple, programmer une longueur et une quantité de débit.

Le réglage de la coupe à onglet devra être **défini** pour évaluer la facilité d'utilisation par des usagers en formation. (technologie, méthode de réglage, ...)

Le cycle de la machine assurera l'avance automatique, le sciage piloté en vitesse et lubrification et le serrage de la pièce.

Les accessoires obligatoires devront

- garantir une longueur de profilés à l'entrée du système par un convoyeur ainsi que
- garantir l'évacuation des profilés découpés par un convoyeur de sortie

Nous attendons **une description complète** de chaque « kit » d'outillage qui sera fourni avec la machine :

- Lubrification (une **micro-lubrification** est à privilégier)
- Description du système de récupération de l'effluent « lubrifiant » (si nécessaire)
- Système de nettoyage de la machine
- Réglage de la pression de serrage (pour correspondre à la géométrie du profilé et au matériau)
- Dimensions utiles du convoyeur en entrée
- Dimensions utiles du convoyeur en sortie
- Protection (type et géométrie) coté « *entrée* » et éventuellement coté « *sortie* »
- Type de nettoyage de la lame

La sécurité de l'utilisateur devra être précisée dans l'offre et restera un critère décisif.

L'ensemble devra être certifié suivant les normes en vigueur.

Un certificat devra être fourni avec le matériel.

3. Services, garantie et SAV

Une formation sera à mettre en place avec les équipes pédagogiques (5 à 6 enseignants) sur l'utilisation du système, sa mise en œuvre, sa programmation et sa maintenance de niveau 1.

Une garantie minimale de 2 ans pièces et main d'œuvre est attendue sur les ensembles.

Un service de type « Hot Line » devra être disponible pour les utilisateurs durant, à minima, 5 années scolaires pleines (qui correspondent à une formation d'élèves depuis l'entrée en classe de seconde jusqu'à la sortie en 2^e année de BTS).

Le service HotLine devra être exclusivement français pour favoriser les échanges avec nos équipes.

4. Évaluation de l'offre

Le calcul du score de chaque offre sera basé sur les proportions suivantes :

- Caractéristiques techniques / respect du CdC : 55 %
- Prix : 30 %
- Qualité du service et garanties : 15 %

5. Consultation

Personne à contacter :

Arnaud Roessleringer

Directeur Délégué des Formations Professionnelles et Technologiques

Arnaud.roessleringer@ac-nancy-metz.fr

Le contact par messagerie électronique est à privilégier. Vous laisserez vos coordonnées pour que l'on puisse vous recontacter, et si besoin, vous proposer un rendez-vous téléphonique.

6. Négociations, variantes, allotissement et forme du prix

La négociation n'est pas envisagée.

Le fournisseur est autorisé à proposer des variantes en respectant, à minima et strictement, les clauses explicitées ci-dessus.

Le présent marché n'est pas alloti et est composé d'un lot unique.

Les prix seront unitaires et fermes.

7. Finalisation du MAPA

La conclusion du marché (et les pièces du marché), prendra la forme suivante :

- Le présent CCP signé et daté par le candidat
- La transmission d'un devis qui sera retourné signé en cas d'acceptation de l'offre
- La transmission des éléments techniques par écrit et signé
- Si l'offre est acceptée, en plus du devis signé sera retourné un acte d'engagement (AE) signé par le pouvoir adjudicateur

8. Documents de références dans les relations contractuelles

Les relations entre l'acheteur public et les candidats seront régies par **le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS)**, approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

Le titulaire ne peut se prévaloir d'une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus et, d'une manière générale, de tout texte et de toute réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché.

9. Délai de paiement

Conformément aux dispositions des **articles R2192-10 à R2192-30 du Code de la Commande Publique**, le délai de paiement des sommes dues au titulaire est de trente jours. Ce délai court à compter de la date de réception de la demande de paiement par l'EPL (dans Chorus Pro obligatoirement) ou la date de réception des prestations, lorsque cette date est postérieure à la date de réception de la demande de paiement.

Date et signature par le candidat valant « prise de connaissance et acceptation sans réserve » du présent CCP